

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 8^e jour du mois d'octobre 2014, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Rémi Whittom
Christian Grenier
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard

Est absent : M. Alain Delarosbil

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et madame Marie-Andrée Henry, assistante greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2014-10-189 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adjudication de contrat pour le Projet restauration de canalisation de la 3^e Avenue Ouest
5. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Hébert Huard que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2014-10-190 4- ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE PROJET RESTAURATION DE CANALISATION DE LA 3^E AVENUE OUEST

Considérant que la ville de Paspébiac a émis un appel d'offres public au mois de septembre 2014 dans le but de restaurer la canalisation de la 3e Avenue Ouest;

Considérant que trois entreprises ont demandé des informations sur l'appel d'offres;

Considérant qu'une entreprise a déposé une offre de service dans les délais requis, soit avant le 6 octobre 2014 à 14 heures;

Considérant qu'un comité de sélection a été formé;

Considérant que le comité de sélection a jugé l'offre de service conforme, le soumissionnaire a présenté un échéancier dans le délai imposé, le soumissionnaire a déposé le type d'équipements qu'il utilisera pour la réalisation du mandat tel que demandé dans l'appel d'offres;

Considérant que le comité recommande à l'unanimité l'acceptation de la soumission au prix affiché de trente mille (30 000,00 \$) avant les taxes applicables;

Considérant que le soumissionnaire a répondu aux formulaires « A » et « C » comme le stipule la législation sur l'adjudication des contrats en milieu municipal;

Considérant que la Ville se doit de répondre à l'appel d'offres lancée;

En conséquence il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la ville de Paspébiac accorde le contrat du Projet restauration de la canalisation de la 3^e Avenue Ouest a la firme Roy Blais Inc. pour une somme maximale de trente mille dollars (30 000,00 \$) avant les taxes applicables et ce, tel que recommandé dans le respect de l'ensemble des éléments contenus dans l'appel d'offres et d'autoriser messieurs Frédéric Delarosbil, maire suppléant et Paul Langlois, directeur général à signer les documents contractuels ainsi que de nommer monsieur Pascal Sweeney, directeur des services techniques et de la qualité de vie, comme surveillant et responsable du chantier au nom de la ville de Paspébiac.

2014-10-191 5- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Gina Samson que la séance soit levée. Il est 19 h 27.